Communiqué de presse
02/12/2019

Aux couples Mulhousiens qui fêtent leurs noces d'or, de diamant, de palissandre, de platine, d'albâtre ou de chêne en 2020

La Mairie de Mulhouse rappelle que la Municipalité rend hommage chaque année aux couples célébrant leurs noces d'or (50 ans de mariage), de diamant (60 ans), de palissandre (65 ans), de platine (70 ans), d'albâtre (75 ans) ou de chêne (80 ans).

À cette occasion, une visite est rendue au domicile des jubilaires aux alentours de la date anniversaire de mariage, par l'Adjoint(e) délégué(e) au Maire.

Condition :
Le couple doit être domicilié à Mulhouse. Il n'est pas nécessaire que le mariage ait eu lieu à Mulhouse.

Si vous fêtez en 2020 un tel anniversaire, et afin de pouvoir bénéficier de cette reconnaissance, **faites-vous connaître entre le vendredi 3 janvier et le vendredi 28 février 2020**, en vous munissant de votre livret de famille, à :

La Clé des Aînés, 41 avenue Kennedy,
Lundi – mardi – mercredi – vendredi
de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 17h
le service est fermé le jeudi

Possibilité de s'inscrire sur le site de la Ville, rubrique Famille – seniors en complétant le formulaire et en joignant les pièces requises.

Renseignements : Mme Brigitte AESCHELMANN – 03 89 33 78 48

Contact presse :
Nina OUMEDJKANE
Nina.oumedjkane@mulhouse-alsace.fr
03 89 32 59 92 / 06 29 68 13 46